

Les ouvertures ont un rôle essentiel dans l'architecture. Leur disposition contribue grandement à la composition des façades des immeubles.

• Les fenêtres en façade

Les ouvertures créées doivent, dans la mesure du possible, être alignées sur les ouvertures existantes. Les ouvertures existantes pourront, dans certains cas, être supprimées à condition que l'obturation (fausse fenêtre) soit réalisée en retrait de la façade afin de conserver une trace visible, en creux, des ouvertures existantes. Les effets trompe-l'œil sont encouragés.



Alignement des ouvertures



Obturation de fenêtre



Trompe-l'œil

• Les ouvertures en toiture

Les ouvertures de toiture recommandées sont les lucarnes dites « à croupe » ou « à fronton ».

Les châssis de toit sont également autorisés mais dans la limite de 3 par versant de toiture. La pose doit être encadrée et ils doivent être, dans la mesure du possible, alignés sur les ouvertures existantes.



Vélux

Ouverture ménagée dans un pan de toiture pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles.

La lucarne se différencie des châssis, tabatières, vasistas et fenêtre pour toit en pente par le fait que sa baie est verticale et abritée par un ouvrage de charpente et de couverture.



Lucarne à deux pans dite « à fronton »



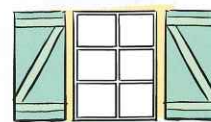
Lucarne à croupe dite « à capucine »



Lucarne rampante modèle déconseillé



Lucarne retroussée dite « chien-assis » modèle proscrit



Les Ouvertures

• Les menuiseries

Les menuiseries anciennes (portes, fenêtres, volets) sont indispensables pour conserver le caractère authentique des constructions et du site bâti. Elles devront donc, autant que possible, être conservées et restaurées.

Les ouvertures nouvelles s'harmoniseront avec les ouvertures existantes (proportions, composition de la façade, matériaux ...).



Les menuiseries en P.V.C. pourront être autorisées, sous réserve qu'elles soient de même section et aient le même nombre de carreaux que les menuiseries anciennes.



L'agrandissement ou le rétrécissement des baies pour insérer des fenêtres standardisées, est interdit. Les châssis de type « Rénovation » (conservant l'ancien bâti) sont également interdits.



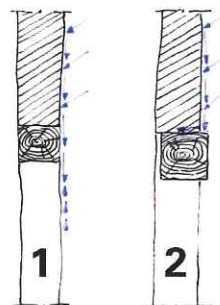
• Les coffres de volets roulants

Les coffres de volets roulants se présentent souvent comme une masse blanche, attirant l'oeil et compliquant son intégration dans la façade. Cet effet peut être atténué par un décor ou un cache appliqué sur sa face visible.



Coffre de volet roulant dissimulé derrière un décor.

• Les linteaux



Les linteaux en bois seront de faible hauteur et jamais saillants

Les coupes sur les linteaux montrent un linteau au nu de la façade (1). L'eau de pluie ruisselle sans être arrêtée.

L'autre linteau (2) fait saillie. Il arrête l'eau de pluie qui s'infiltre, stagne et attaque le linteau.

